

Bruxelles, le 24 septembre 2025  
(OR. en)

13028/25

CDR 67

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République de Croatie - Adoption

---

1. Par lettre du 18 juin 2025<sup>1</sup>, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat national sur la base duquel M. Nikola DOBROSLAVIĆ, membre du Comité des régions, avait été proposé et nommé.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.

---

<sup>1</sup> Doc. 10537/25.

3. En application de cette disposition et en vue du remplacement de M. Nikola DOBROSLAVIĆ, le gouvernement croate a proposé<sup>2</sup> de nommer de nouveau M. Nikola DOBROSLAVIĆ, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, *Clan Županijske skupštine Dubrovačko-neretvanske županije* (membre de l'assemblée régionale du comitat de Dubrovnik-Neretva) en tant que membre du Comité des régions, sur la base d'un mandat national différent, pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2030.
4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 13026/25 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.

---

---

<sup>2</sup> Doc. 12362/25.